

Où voir le film cultivons la terre ?

le samedi 21 février 2009 de 13:00 à 14:30

LIEU : Salon Primevère - Bron/Lyon

projection de Cultivons la terre le samedi 21 février 09, en présence des membres de Rés'OGM Info.

Plus d'infos sur le [site de Primevère](#)

le vendredi 20 mars 2009 de 19:30 à 22:00

LIEU : au Majestic de Firminy (rue Limousin) (42)

Soirée-débat autour du film "Cultivons la terre", pour une agriculture durable, innovante et sans OGM...

Organisé par Pour le Partage de la Culture (antenne de l'Université Pour Tous), en partenariat avec

Coop En Sel, Oxygène pour l'Ondaine, les Réseaux citoyens de St-Etienne, le CCFD-Comité

Catholique contre la Faim et pour le Développement...

Débat avec la participation de Gérard Boinot et de Dominique Viannay, de Rés'OGM info.

PAF : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans, 2 euros pour étudiants et chômeurs.

Contact pour cette soirée : [Réjean Paquin](#)

Agenda des conférences débats et formations:

les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2009

retrouvez le stand de Rés'OGM Info au salon primève, à Chassieu (69)

le mercredi 4 mars 2009 de 20:00 à 22:30

LIEU : Moidieu-Détourbe (38)

RENCONTRE –DEBAT Animée par Lilian Ceballos, Docteur en pharmacie, Docteur en Biologie de l'Evolution (en face du silo de Moidieu). Soirée organisée par Rés'OGM Info.

le mardi 10 mars 2009 à 19:30

Lyon- Maison de l'écologie

Soirée projection du film "Vers un crash alimentaire", puis intervention de Marie-Aude Cornu, Rés'OGM Info sur les OGM et les alternatives pour les citoyens-consommateurs.

Samedi 14 mars 2009 de 14h à 16h45

Formation sur l'impact des plantes OGM Bt sur les insectes auxiliaires

Avec Lilian Ceballos, pharmacien écologue

Et Dominique Viannay et Benoit Ronzon, Deux paysans passionnés par la lutte biologique et membres de Rés'OGM Info

à Vaise (LYON), à la Salle André Latreille. 23 rue de Bourgogne – 69009 LYON (Vaise)

Nouveautés à la médiathèque à emprunter ou à consulter

<http://www.resogm.org/spip.php?article100>

le DVD **Un monde pas tout à fait mortel** de Isabelle Jehannin, : un film sur les pesticides

A voir aussi au salon Primevère le vendredi à 18h30

<http://reafilms.free.fr/pages/presentation.html>

le DVD **Alerte dans nos assiettes** de Philippe Borel

Le nouveau rapport des amis de la terre sur les OGM, sortie de 12 février 09

<http://www.amisdelaterre.org/Croissance-des-OGM-en-Europe-I.html>

Les cultures d'OGM en hausse de 9,4% en 2008 dans le monde

WASHINGTON - Les surfaces cultivées avec des organismes génétiquement modifiés (OGM) ont représenté 125 millions d'hectares dans le monde en 2008, soit une hausse de 9,4% par rapport à 2007, selon un rapport de l'Isaaa, un organisme pro-OGM, diffusé mercredi.

Dans son rapport annuel, l'International service for the acquisition of agri-biotech applications (Isaaa), indique que 25 pays ont désormais recours à des cultures biotechnologiques, alors qu'ils n'étaient que 6 en 1996. La surface cultivée a augmenté de 10,7 millions d'hectares en 2008, et 1,3 millions de nouveaux agriculteurs se sont convertis aux OGM.

Les Etats-Unis sont largement en tête avec 62,5 millions d'hectares cultivés, devant l'Argentine (21 millions), le Brésil (15,8), l'Inde (7,6), le Canada (7,6) et la Chine (3,8).

Trois nouveaux pays ont eu recours aux OGM en 2008, l'Egypte, le Burkina Faso et la Bolivie, indique l'Isaaa.

Sur les 25 pays cultivant des OGM, 15 sont des pays en voie de développement, note également le rapport.

"Bien que la France n'ait pas autorisé de cultures de plantes biotechs en 2008, sept autres pays de l'Union européenne ont augmenté leur surface de 21% pour totaliser une surface globale de 100.000 hectares", ajoute le communiqué. Ces pays sont l'Espagne, la République tchèque, la Roumanie, le Portugal, l'Allemagne, la Pologne et la Slovaquie.

Selon le directeur et fondateur de l'Isaa, Clive James, "les perspectives de croissance future sont encourageantes".

"Les leaders politiques ont de plus en plus tendance à considérer les plantes biotechnologiques améliorées comme une partie importante de la solution aux problèmes critiques de la sécurité alimentaire et du développement durable", indique l'Isaaa dans un communiqué.

L'organisme, prévoit que 1,6 milliard d'hectares auront été cultivés en 2015 et que 200 millions d'hectares d'OGM seront plantés chaque année dans 40 pays.

(©AFP / 11 février 2009 18h40)

Le maïs OGM est sans danger pour l'homme, selon l'Afssa

Marc Mennessier et Martine Perez

<http://www.lefigaro.fr/sciences/2009/02/11/01008-20090211ARTFIG00653-le-mais-ogm-est-sans-danger-pour-l-homme-selon-l-afssa.php>

EXCLUSIF - Dans un rapport tenu secret, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) conclut à l'innocuité pour la santé de ce maïs OGM dont la culture est interdite en France.

Les agriculteurs français vont-ils être de nouveau autorisés à semer du maïs transgénique MON 810 dès le printemps prochain ? Dans un avis daté du 23 janvier dernier, mais jusque là tenu secret, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) vient en effet de récuser les arguments contenus dans le rapport du professeur Yvon le Maho, sur lequel la France s'était appuyée, l'an dernier, pour interdire la culture de ce maïs produit par la firme américaine Monsanto, en invoquant la « clause de sauvegarde » auprès de Bruxelles.

« L'Afssa considère que les éléments du rapport le Maho (...) n'apportent aucun élément nouveau qui remettrait en cause la sécurité sanitaire des maïs portant l'événement (le transgène, ndlr) MON 810 », peut-on lire en conclusion de ce document dont Le Figaro s'est procuré une copie. Qu'il s'agisse de la toxicité de la protéine insecticide (CRY1Ab) qui permet à ce maïs OGM de se protéger contre ses principaux ravageurs (la pyrale et la sésamie), d'un lien éventuel avec des maladies à prion (vache folle) ou d'un possible pouvoir cancérigène : les experts de l'Afssa, saisis le 5 septembre dernier par la Direction générale de la Santé (DGS), ont retoqué tous les griefs d'ordre sanitaire, tant vis-à-vis de l'homme que de l'animal, invoqués contre le MON 810.

Un coup dur pour le gouvernement français, et notamment pour le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, qui doit défendre, le 16 février prochain devant la Commission européenne, la clause de sauvegarde activée par la France début 2008.

Cette procédure permet à un État membre d'interdire sur son territoire la culture d'une plante transgénique autorisée en Europe, comme c'est le cas pour le MON 810. Mais le pays doit pour cela s'appuyer sur des informations scientifiques validées signalant un risque réel pour la santé ou l'environnement. Ce n'est manifestement pas le cas.

D'autant que l'avis de l'Afssa va dans le même sens que les conclusions déjà publiées le 31 octobre dernier par l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa). « Les données fournies par la France n'ont pas apporté de preuve scientifique qui contredirait ce que l'Efsa a déjà dit à propos de ce maïs, à savoir qu'il est sain pour la santé humaine, animale et sans danger pour l'environnement », indiquait le rapport de l'agence européenne.

En clair, les risques de dissémination du transgène dans l'environnement (par le biais du pollen notamment), d'apparition d'insectes résistants au maïs MON 810 ou d'impact négatifs sur des organismes non-ciblés, comme les vers de terre, n'ont pas non plus convaincu la vingtaine d'experts européens mandatés par l'Efsa et rétribués par elle.

La France va-t-elle entrer dans une phase de guérilla judiciaire avec l'exécutif européen, à l'instar de l'Autriche qui bataille depuis dix ans pour empêcher l'importation et la commercialisation d'OGM sur son territoire ? Le processus enclenché en janvier 2008 avec la publication très médiatisée de l'avis du comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM a visiblement du plomb dans l'aile. Les « éléments scientifiques nouveaux » et les « doutes sérieux » invoqués à l'époque par le président de ce comité, le sénateur (UMP) de la Manche, Jean-François Le Grand, peuvent-ils encore être pris au sérieux ?

C'est en tout cas à partir de cet avis, au demeurant contesté par la majorité des scientifiques qui avaient participé à ces travaux, que le professeur Le Maho avait rédigé, à la demande du ministère de l'Écologie, son fameux rapport. Lequel était destiné à répondre aux critiques formulées par la firme Monsanto avant d'être transmis à la Commission européenne en juin 2008 pour justifier la clause de sauvegarde française.

Mais constatant que le document n'avait « fait l'objet d'aucune relecture de la part d'autres scientifiques » et intriguée par des « arguments sanitaires qui n'avaient pas été soulevés dans l'avis du comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM », (notamment la référence à la maladie de la vache folle) la Direction Générale de la Santé décidait, début septembre, de saisir l'Afssa.

L'avis, attendu en octobre, n'a finalement été signé par Pascale Briand, la présidente de l'agence, que le 23 janvier dernier, soit avec trois mois de retard. Depuis, sa publication n'a cessé d'être repoussée. Pour ne pas compliquer la tâche de M. Borloo devant la Commission, le 16 février ?

» L'éditorial d'Yves Thérard - Les OGM, une affaire très politique

Dans le Pilat, Burdignes bannit les OGM de ses terres agricoles

mardi 20 janvier 2009

<http://www.leprogres.fr/infosdujour/loire/1066392.html>

Sophie Tricot, maire de Burdignes, vient de prendre un arrêté interdisant les cultures d'OGM sur sa commune. Un acte destiné à protéger le travail de qualité des exploitants agricoles du village

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) n'ont plus droit de cité à Burdignes. A supposer qu'ils l'aient jamais eu. La municipalité a pris, le 12 janvier, un arrêté interdisant les cultures d'organismes génétiquement modifiés sur son territoire du Pilat. Valable un an, le texte a valeur symbolique et risque de susciter la réaction de la préfecture, le maire n'étant pas habilité à prendre de telles décisions. Rencontre avec Sophie Tricot, premier magistrat de la commune.

Le village de Burdignes n'est pas directement exposé aux cultures d'OGM. Quelles sont donc les raisons qui vous ont incitée à prendre cet arrêté ?

Effectivement, il n'y a pas, chez nous, de grandes surfaces planes à cultiver. Personne ne va venir planter du blé OGM à Burdignes. Nous n'avons pas pris cet arrêté par peur que de grands lobbies viennent s'implanter ici.

Il s'agit plutôt d'une défense active du travail accompli localement. Burdignes est un village de moyenne montagne avec une agriculture dynamique et de qualité. La rigotte de Condrieu bénéficie de l'origine d'appellation contrôlée (AOC). Les exploitants étaient favorables à ce qu'on protège leur travail. Et puis l'idée était aussi, en concertation avec les parents d'élèves, de garantir une nourriture de qualité et de plus grande proximité aux enfants inscrits à la cantine.

La mesure résulte d'une démarche globale et concertée ?

J'en ai parlé avec plusieurs paysans issus des deux principaux syndicats. Ils étaient tout à fait d'accord. Les OGM, c'est une question qui les inquiète plus qu'elle ne les réjouit. La commune compte 24 exploitations agricoles toutes insérées dans une vision biologique même si une seule est reconnue comme telle. Sept agriculteurs vendent leurs produits à la ferme. Ils ont besoin de l'AOC qui ne tolère le recours à aucun OGM. De manière générale, personne n'en veut, ni les consommateurs, ni les exploitants. Il n'y a que les lobbies... Mais il s'agit là d'industriels et non d'agriculteurs au sens où nous l'entendons. Ils cultivent une terre aseptisée.

Les OGM relèvent normalement de la compétence de l'État... Attendez-vous un retour de bâton de l'administration ?

Ce n'est pas impossible. Nous prenons le risque de nous faire traîner au tribunal administratif par la préfecture. Mais cet arrêté a une valeur symbolique. En tant que maire, nous sommes un peu schizophrènes. On nous confie des tas de responsabilités, notamment celle de la santé publique, et dans le même temps, on nous refuse le droit de nous positionner sur la question des OGM. L'État considère que les maires n'ont pas à s'en mêler.

Le maire de Le Thor, attaqué par la préfecture du Vaucluse pour une délibération du même ordre, s'est vu donner raison par le tribunal de Nîmes cette semaine. Votre réaction ?

C'est une première en France. J'espère qu'il s'agit-là d'un tournant et pas juste d'une erreur administrative. J'aimerais que l'on fasse partie des petits frères de Le Thor.

Propos recueillis par Laetitia Cohendet

Déjà Firminy, Saint-Marcel-de-Félines et Fraisses dans le passé

Burdignes ne fait pas cavalier seul dans sa lutte contre les OGM. Depuis juin, trois autres communes ligériennes ont également pris des arrêtés ou des délibérations (de l'ordre du souhait) visant à interdire les cultures d'OGM.

Firminy, la première, a émis le vœu de voir supprimer tous les produits comportant des OGM dans les repas servis aux scolaires ou aux personnes âgées.

L'arrêté de Saint-Marcel-de-Félines a, lui, été cassé par le tribunal administratif après intervention de la préfecture.

Enfin, dernière en date avant Burdignes, la ville de Fraisses. « Nous n'avons pas de cultures en plein champ, confie François Lions, conseiller délégué à l'environnement. C'est une décision à titre exemplaire. Nous aimerions que d'autres municipalités agissent de même. »

Symboliques, les actions des communes le sont toutes. Car officiellement, aucune culture d'OGM n'existe à ce jour dans la Loire. Pas plus que ne subsiste, depuis un an, de commercialisation d'OGM sur le territoire français. Le maïs Monsanto 810, unique organisme cultivé dans l'Hexagone, a été interdit en 2008.

La vigilance est pourtant de mise.

La loi sur les OGM, votée au printemps, a posé le principe de la « liberté de produire ou de consommer avec ou sans OGM », sans préciser les contours du « sans OGM ».

« Aujourd'hui, 2 chiffres coexistent, explique Jean-Luc Robert, militant du collectif Zérogm42. Il y a le seuil de détection des OGM, à 0,1% et le seuil d'étiquetage, à 0,9%. Autrement dit, le produit ne sera pas estampillé OGM s'il n'en contient pas plus de 0,9%. Les semenciers voudraient que la loi choisisse ce taux pour qualifier le « sans OGM ». Or il n'a aucune base scientifique, aucun sens sur le plan de la santé publique. Il s'agit d'un compromis politique entre les opposants aux OGM et les lobbies. »

Le collectif invite les communes à se positionner sur le sujet. C'est chose faite pour Burdignes qui vient de prendre, parallèlement à son arrêté, une délibération sur le « sans OGM ». « Nous voulons une information claire et digne de ce nom » déclare le maire, Sophie Tricot.

Vienne sommée de lever l'interdiction sur les importations d'OGM

AFP | 10.02.2009

<http://www.tdg.ch/actu/monde/vienne-somme-lever-interdiction-importations-ogm-2009-02-10>

La Commission est revenue à la charge mardi pour sommer l'Autriche de lever la "clause de sauvegarde" en place depuis 1999 pour empêcher l'importation de deux maïs génétiquement modifiés, le MON 810 de Monsanto et le T 25 de Bayer. L'exécutif bruxellois demande aux Etats membres de soutenir cette démarche et se fonde sur un avis de l'EFSA rendu le 4 décembre 2008 assurant que la culture de ces deux maïs génétiquement modifiés ne présente aucun danger pour la santé humaine et animale.

L'Autriche utilise depuis juin 1999 cette clause pour interdire l'importation et la culture de ces maïs transgéniques, autorisés dans l'UE un an plus tôt.

L'Autriche a pu la maintenir grâce aux divisions entre pays membres de l'UE, qui ont empêché jusqu'ici tout soutien à la demande de levée de cette clause que leur avait soumise la Commission.

Décrets OGM : entre publications et cafouillages...

par Anne FURET, Inf'OGM, janvier 2009

<http://www.infoqm.org/spip.php?article3855>

Voilà six mois que la loi sur les OGM est entrée en vigueur, et les premiers textes d'application ont été publiés début décembre.

Le Haut conseil

Le décret définissant la composition et le fonctionnement du Haut conseil des biotechnologies (HCB) est paru le 8 décembre : ce HCB fournira des avis sur toute question concernant les OGM. Il est composé de deux comités : un comité scientifique, pouvant compter jusqu'à 40 membres et composé de spécialistes de différentes disciplines (génie génétique, biologie moléculaire, santé humaine et animale, écologie, droit, sociologie, agronomie...), et un comité éthique économique et social qui compte 26 membres (associations de protection de la nature, des consommateurs, représentants du monde agricole, des collectivités locales...). Les nominations du HCB ne sont pas encore intervenues. Mais d'après un communiqué de presse du ministère de l'Environnement, il devrait se réunir avant la fin de l'année 2008... L'heure tourne...

La surveillance du territoire

Le décret relatif au Comité de surveillance biologique du territoire est paru le 10 décembre. Ce comité interviendra dans le suivi de l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels (recommandations sur les orientations de la surveillance, alertes du ministère sur certains effets non intentionnels, et avis sur les protocoles d'observation nécessaires à la mise en œuvre de cette surveillance...). Les Services Régionaux de la Protection des Végétaux sont chargés de la surveillance de terrain. Ce nouveau comité sera composé de 20 membres, tous des scientifiques nommés par le ministère de l'Agriculture. Là non plus, les nominations ne sont pas encore intervenues.

La coexistence

Enfin, on a appris récemment que début octobre, le ministère de l'Agriculture a organisé une réunion de consultation sur les normes de coexistence, qui a débouché sur la rédaction d'un projet d'arrêté. Ce projet prévoit la définition de distances d'isolement des cultures GM de 50 m. Rien de spécifique pour la protection de l'agriculture bio, ni pour ce qui devra être défini comme « sans OGM ». Il semble que la dénonciation de ces réunions confidentielles et de ce projet d'arrêté ait embarrassé le ministère de l'Agriculture puisque dans la journée même, Michel Barnier déclarait « qu'aucune décision n'est arrêtée, qu'il s'agisse des distances à respecter entre cultures ou de toute autre mesure technique », minimisant ainsi l'ampleur des réunions et leurs enjeux. Le ministère, qui sera le signataire de cet arrêté « coexistence », rappelle que seul le comité scientifique du HCB sera consulté sur la question. Le comité éthique, économique et social, pourtant concerné au premier chef, était déjà exclu sur ce point dans la rédaction de la loi (art. 6). Selon d'autres sources, l'Elysée tiendrait à ce que l'arrêté coexistence ne soit publié qu'après la définition des seuils du « sans OGM ». Dans ce cas, l'arrêté coexistence devrait en tenir compte...

Journée de travail : mercredi 18 février de 12h30 à 20h

Assemblée générale : samedi 14 mars 2009, aux environs de Lyon. Matin AG statutaires. Après midi formation. Programme plus tard.

Association Rés'OGM Info 8 quai maréchal Joffre 69002 LYON

04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale